



Commune de Val-de-Ruz

Conseil communal

SITUATION DES TRAVAUX DANS LES VILLAGES DE CERNIER ET DOMBRESSON

Rapport d'information au Conseil général et réponse
du Conseil communal à la motion sur les places de
village

Version : 1.0 – TH 121681

Date : 10 avril 2014

Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
14.03.2014	0.1	Création du document	NTE
04.04.2014	0.2	Modifications du document	NTE
07.04.2014	0.3	Modifications du Conseil communal	CC
09.04.2014	0.4	Relecture du document	PGO
10.04.2014	1.0	Adoption par le Conseil communal	CC

Table des matières

1.	Cernier : rue Frédéric Soguel - route de Neuchâtel	4
2.	Rue du Bois Noir - travaux PGEE et CAD - réfection de la chaussée	7
3.	Traversée de Dombresson : réfection RC 1003 - phase 2.....	8
4.	Demande de classement de la motion sur les places de villages	10

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Cernier : rue Frédéric Soguel - route de Neuchâtel

Pour rappel, c'est le 9 janvier 2012 que le Conseil général de la Commune de Cernier a voté un crédit pour le réaménagement de la rue Frédéric Soguel et ses extrémités, soit la route de Neuchâtel, le bas de la rue du Bois du Pâquier et l'ouest de la rue des Esserts.

L'avant-projet se détaillait comme suit :

Travaux et coûts (en CHF) :

Travaux de Génie civil - Route de Neuchâtel, 100m.	424'000.00
Travaux de Génie civil - Rue du Bois du Pâquier, 35m.	19'200.00
Travaux de Génie civil - Rue F. Soguel ouest, 180m.	1'010'000.00
Travaux de Génie civil - Rue F. Soguel est, 310m.	1'457'000.00
Travaux de Génie civil - Rue des Esserts, 90m.	247'000.00
Signalisation et marquage	37'800.00
Aménagements paysagers	156'000.00

DEVIS TOTAL DES TRAVAUX ET ETUDES	3'351'000.00
--	---------------------

Participation de l'Etat	1'030'000.00
-------------------------	--------------

Total à charge de la Commune	2'321'000.00
-------------------------------------	---------------------

L'estimation est TTC mais ne comprend pas :

- *les infrastructures souterraines communales, eaux usées, eau potable, eaux claires ;*
- *les travaux de génie civil pour un éventuel nouvel éclairage public ;*
- *l'établissement de conventions et servitudes ;*
- *les intérêts intercalaires.*

Le rapport de novembre 2011 de la Commune de Cernier, pour la demande de crédit, avait la teneur suivante :

« Le service des ponts et chaussées (ci-après le SPCH) ayant mis à son agenda 2012 la réfection de la route cantonale traversant le village, le Conseil communal a mandaté le bureau RWB pour établir un avant-projet. Les Commissions d'urbanisme et de circulation ont été associées aux réflexions conduites par le bureau RWB. Plusieurs séances ont été nécessaires pour dégager un consensus, qui

reflète l'avant-projet en question. Le SPCH a participé activement à ces séances et a apporté la vision de l'Etat. Les TRN ont également été consultés.

La réflexion a permis de mettre à jour des conflits de circulation (passages piétons - carrefours - vitesse à modérer - nuisance sonore, etc.). Le but du travail des commissions et du bureau d'ingénieurs RWB a été de régler un maximum de problèmes, en profitant de la réfection de surface par le SPCH.

Au vu du résultat des contrôles radar, il est apparu que sur la partie est de la rue Frédéric Soguel la vitesse moyenne était trop élevée. Aussi, le rétrécissement visuel de la chaussée a été préconisé comme modérateur naturel de vitesse. En ce qui concerne la partie centrale, le flux important de piétons ne permet pas des vitesses élevées. Aussi, une solution différente, soit une bande centrale contrastante, est plus adaptée.

Sur les tronçons assainis, pour des raisons de bruit et de sécurité, la vitesse sera limitée à 40 km/h, ce qui permettra tout de même aux transports publics de tenir l'horaire ».

C'est sous la conduite du bureau d'ingénieurs RWB Neuchâtel SA que les travaux sur la rue Frédéric Soguel ont débuté en octobre 2012 par la pose de la conduite d'eau potable dans le trottoir et se sont poursuivis en 2013 à satisfaction et en étroite collaboration avec le SPCH.

La neige, étant arrivée rapidement en 2012/2013, a perturbé le rangement du chantier et le remblayage des fouilles, et les habitants et commerçants de Cernier ont dû supporter une traversée de village peu accueillante avec des machines de chantier parkées dans la rue ce qui a supprimé les places de parc. En mars 2013, c'est sous la direction de la nouvelle Commune que le chantier a repris.

Toutefois, malgré une saison estivale agréable, les délais ont été difficiles à respecter du fait que le chauffage à distance (ci-après le CAD) est venu se greffer sur le chantier dans le courant du mois de mai. Nous avons en effet préféré avancer la pose du CAD à 2013, au moment du gros œuvre, plutôt que de rouvrir la route en 2014, comme le prévoyait la planification initiale. Il faut savoir que la pose des tubes est très exigeante et demande de minutieuses soudures et de nombreux contrôles. Si peu de problèmes majeurs ont été rencontrés sur le chantier, nous avons été confrontés à un affaissement partiel de l'ancien canal en pierre qui fait partie intégrante du réseau des collecteurs et est toujours en fonction.

Ce sont les dalles en pierres qui servent de couverture au canal existant (eaux claires) qui étaient en mauvais état le long du tracé de la troisième étape. Les visionnages caméra de ce canal, effectués par la Commune en début d'année, ne montraient pas de défaut apparent. Il est à noter que ces visionnages n'avaient pas pour but de voir si les dalles étaient de qualité, mais plutôt d'indiquer l'état des raccordements et le bon fonctionnement de l'écoulement des eaux. Or, ces dalles de couverture en pierres étaient pour la plupart fissurées en leur milieu. De plus, dans le secteur en travaux concerné et contrairement à la partie inférieure (est de la rue), ces dalles se trouvent à peine au-dessous du niveau inférieur du coffre prévu.

Les réparations ont donc consisté en la pose d'un coffrage perdu sur la largeur du canal puis la mise en place d'un treillis d'armature et de béton vibré. La réfection complète de cette couverture s'imposait du fait que nous étions à proximité de la gare routière avec un important trafic de bus.

L'étape 3 a repris le 24 mars 2014. Lors de l'étape 4 qui se déroule du 7 avril au 13 juin, seuls les transports publics sont déviés pendant cette période et la circulation s'effectue en demi-chaussée sur la rue Frédéric Soguel. Des feux sont également aménagés avant d'entrer dans le rond-point afin de faciliter la circulation et le croisement des véhicules. La gare de TransN ne pouvant pas être desservie, une information a été diffusée aux utilisateurs.

Comme en 2013, les bus empruntent la montée du Crêt-Debély et reviennent se croiser à la rue de l'Épervier. Cette déviation permet de procéder au raccordement des trois dépotoirs, à la création du trottoir nord, de paver les places de parc et de poser la couche finale. Quant au flux des voitures, il est géré par une signalisation lumineuse. Cette dernière étape - si les conditions météorologiques le permettent - doit se terminer à la mi-juin. Dès la fin des travaux, la rue sera rendue aux bordiers et automobilistes.

Dans la foulée, le chantier de la route de Neuchâtel pourra débuter. Si pour la Commune il n'y a que quelques dépotoirs à raccorder, c'est le CAD qui doit être posé sur toute la longueur de la route. Bien que le travail se fasse par tronçon et en demi-chaussée, l'accès aux commerces est garanti. Afin d'éviter d'engorger le centre de Cernier, une déviation sera mise en place à Fontaines pour diriger les véhicules sur les villages de Chézarard-Saint-Martin ou Fontainemelon. Seuls les bordiers, accès aux commerces et livreurs seront autorisés sur la route de Neuchâtel.

Une séance pour les commerçants a été organisée pour ces deux chantiers le 24 mars à la Fontenelle afin de les informer de ces désagréments, d'écouter leurs doléances et de répondre à leurs questions.

Vous trouverez également sur le site internet un plan de circulation ainsi que l'arrêté du Conseil communal y relatif.

A la fin 2013, les travaux engagés se montaient à CHF 1.3 mio. Malgré la problématique du canal en pierres, le budget semble globalement tenu, comme le montre le tableau ci-dessous.

Libellés	Crédit voté	Subvention/tiers	Crédit net	Dépensé au 31.12.2013	Solde disponible
Routes	3'351'000.00	-1'030'000.00	2'321'000.00	467'285.25	1'853'714.75
Eau potable	465'000.00	-42'000.00	423'000.00	610'665.80	-187'665.80
Assainissement	160'000.00	-14'000.00	146'000.00	151'664.60	-5'664.60
Total	3'976'000.00	-1'086'000.00	2'890'000.00	1'229'615.65	1'660'384.35

Cependant, au vu du dépassement pour les rubriques « eau potable » et « assainissement », il n'est pas exclu que votre Autorité soit saisie d'un rapport sollicitant un crédit complémentaire en application de l'article 6.13 du règlement général. La Commission des investissements du Conseil

communal a été chargée d'évaluer les dépenses prévues en 2014 pour vérifier si des compensations sont envisageables ou non.

2. Rue du Bois Noir - travaux PGEE et CAD - réfection de la chaussée

Les travaux communaux sur la rue du Bois Noir sont étroitement liés au plan de quartier « Entre les Monts Ouest » de par l'alimentation des futurs immeubles au CAD et par la création du séparatif, afin de remplir les conditions du service de l'aménagement du territoire pour l'obtention du permis de construire des immeubles.

Le début des travaux de séparatif et du CAD sont prévus dès la fin avril 2014, selon les conditions météorologiques. L'entreprise adjudicatrice doit encore présenter la planification des étapes ainsi que le plan de circulation. Toutefois, en accord avec le dicastère de la sécurité, il a été convenu que les travaux seraient réalisés tout comme la majorité de nos chantiers, en demi-chaussée, par étape d'environ 150 m, avec une signalisation lumineuse. Il n'est pas non plus exclu de mettre la rue parallèle en sens unique, afin de sécuriser au mieux les employés et de limiter les passages sur les abords du chantier.

La problématique du parcage des véhicules des bordiers durant les étapes de travail s'est posée. En accord avec l'administration de la sécurité, il a été décidé d'envoyer un tous-ménages aux bordiers de la rue du Bois Noir les informant que, suivant l'avancement des étapes, ceux-ci devraient se parquer sur les places devant le collège de la Fontenelle. Il est bien entendu que l'entreprise adjudicatrice garantira l'accès pour les éventuels véhicules de livraison ou de déménagement ainsi que ceux d'urgence.

Le but pour cette année 2014 est de poser le séparatif et de permettre la pose des tubes pour le CAD. Ces travaux dureront jusqu'à l'automne 2014. Une simple couche de roulement est prévue pour l'hiver, ce qui permettra au terrain de se tasser et de mettre en évidence dès le printemps les éventuels défauts. Au printemps 2015, les derniers tubes pour le CAD seront posés dans la rue parallèle et le plateau (rond-point) à la rue du Stand sera aménagé durant les vacances scolaires, afin de ne pas perturber la circulation des bus.

Ci-dessous, les montants estimatifs budgétisés des coûts de génie civil pour les différents ouvrages :

PGEE (séparatif) Bois Noir (selon avant-projet, +/-20%)	CHF	369'000.00
Aménagements de surface Bois Noir, Rue du Stand (selon projet de l'ouvrage, +/-10%)	CHF	1'226'000.00

Total à charge de la Commune	CHF	1'595'000.00
-------------------------------------	------------	---------------------

A ce montant s'ajoute la pose du CAD sur la rue du Bois Noir de CHF 740'000.00 pris en charge par Viteos SA.

A la fin 2013, les travaux engagés se montaient à CHF 140'000.00 (voir le tableau ci-après) :

Libellés	Crédit voté	Subvention/tiers	Crédit net	Dépensé au 31.12.2013	Solde disponible
Routes	1'530'000.00	-630'000.00	900'000.00	117'253.20	782'746.80
Eau potable	570'000.00	-96'500.00	473'500.00	0.00	473'500.00
Assainissement	2'430'000.00	-416'000.00	2'014'000.00	24'045.00	1'989'955.00
Total	4'530'000.00	-1'142'500.00	3'387'500.00	141'298.20	3'246'201.80

Il est à noter que les montants des crédits comprennent également la mise en séparatif de la rue de Chasseral, de la rue du Stand, de la rue du Crêt Debély et de la rue Guillaume Farel.

3. Traversée de Dombresson : réfection RC 1003 - phase 2

Votre Autorité a accepté en date du 29 avril 2013 le crédit supplémentaire pour la réfection de la RC 1003 d'un montant de CHF 3'630'000.00 (phase 2). Le SPCH participe à hauteur de CHF 353'000.00 pour la partie aménagement des surfaces (trottoirs).

Nous nous permettons de vous rappeler ci-dessous l'historique du chantier de Dombresson dont la première étape est à bout touchant au rond-point de la Rincieure par la démolition de la station de pompage de Dombresson (bassin de garde pour le Seyon en cas de pollution), étant donné que le « dégrilleur » a été posé en amont.

Pour 2012, le SPCH avait prévu la réfection de la RC 1003 depuis le giratoire de la Scierie Debrot jusqu'à la sortie de la localité de Dombresson en direction de Villiers, ceci en deux phases :

- *1^{ère} phase (été 2012 - printemps 2013) :*
Giratoire de la Scierie Debrot - Croisement Grand'Rue/rue du Faubourg (crédit voté pour les eaux par le Conseil régional du MultiRuz le 26 avril 2012, crédit voté pour l'aménagement de la rue des Peupliers par la Commune de Dombresson le 2 juillet 2012) ;
- *2^{ème} phase (automne 2013 - fin 2014) :*
Croisement Grand'Rue/rue du Faubourg - Limite communale de Dombresson/Villiers (une partie du crédit voté pour l'aménagement des trottoirs par la Commune de Dombresson le 2 juillet 2012).

La Commune de Val-de-Ruz a profité des travaux routiers pour mener à bien les travaux requis sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable. Dans le même temps, les trottoirs et les installations d'éclairage public ont été également renouvelés. La première étape n'a pas connu de problème majeur et les délais, comme le budget, ont été tenus à satisfaction de toutes les parties.

Libellés	Crédit voté	Subvention/tiers	Crédit net	Dépendé au 31.12.2013	Solde disponible
Routes et éclairage public phase 1	1'080'000.00	0.00	1'080'000.00	634'154.00	445'846.00
Routes et éclairage public phase 2	1'060'000.00	0.00	1'060'000.00	39'612.00	1'020'388.00
Eau potable phase 1	565'000.00	-113'000.00	452'000.00	479'550.00	-27'550.00
Eau potable phase 2	767'000.00	-184'000.00	583'000.00	56'812.00	526'188.00
Assainissement phase 1	2'365'000.00	-712'000.00	1'653'000.00	1'718'164.00	-65'164.00
Assainissement phase 2	1'803'000.00	-691'000.00	1'112'000.00	138'501.00	973'499.00
Total	7'640'000.00	-1'700'000.00	5'940'000.00	3'066'793.00	2'873'207.00

Au vu du dépassement pour les rubriques « eau potable phase 1 » et « assainissement phase 1 », votre Autorité devra éventuellement être saisie d'un rapport, car un crédit complémentaire doit être sollicité. Selon les informations en notre possession au moment de rédiger ces lignes, il semble possible de pouvoir compenser ce dépassement avec une autre ligne budgétaire du même chantier.

Pour la phase 2, c'est le 3 mars dernier que le chantier a repris son activité au centre du village, en collaboration avec le dicastère de la sécurité et sous l'approbation de l'ingénieur cantonal ; des moyens importants ont été mis en place afin de protéger les enfants aux alentours du collège et de rassurer les parents. Un arrêté du Conseil communal a également été pris pour limiter la circulation dans les rues parallèles. Les bordiers et commerçants ont été informés de ces mesures via un tous-ménages. De plus, une séance d'information avec les commerçants s'est déroulée le 25 mars dernier à la Bayarda de Dombresson.

Les travaux de cette phase 2 vont être réalisés en cinq étapes, en demi-chaussée, gérés par une signalisation lumineuse.

Les principaux travaux sont :

- construction d'un nouveau collecteur d'eaux claires ;
- raccordement des eaux claires au nouveau collecteur d'eaux claires ;
- réfection ponctuelle du collecteur double dans l'affectation après les travaux en eaux mixtes ;
- assainissement et mise en conformité des branchements privés ;
- relevés de toutes les cotes des couvercles et chambres dans le périmètre de la phase 2 ;
- remplacement de la conduite principale d'eau potable ;
- remplacement et mise aux normes des bornes hydrantes ;
- revalorisation des aménagements urbains :
 - les trottoirs envisagés consisteront en l'optimisation des cheminements piétons, en la création d'un trottoir côté nord pour sécuriser l'accès aux commerces et à l'école, en la rénovation des arrêts de bus et en la mise en place de ralentisseurs surtout devant le collège. Tous ces aménagements vont améliorer la situation des usagers aussi bien piétonniers que routiers ;
 - l'éclairage public sera également de meilleure qualité et la sécurité des points sensibles, tels que les passages piétons et les arrêts de bus, permettra une traversée

de village en sécurité pour les usagers de la route. De plus, la consommation en énergie sera moindre et l'éclairage sera aux normes selon les exigences légales actuelles.

La Commission des aménagements urbains s'est également retrouvée à plusieurs reprises afin de se positionner sur sa vision future dans les villages de la Commune. Elle a choisi une ligne pour les aménagements extérieurs, l'idée étant d'avoir une uniformisation à l'intérieur des villages.

4. Demande de classement de la motion sur les places de villages

Les gros investissements que nous venons d'évoquer permettront de créer des conditions favorables en réponse à la motion adoptée par votre Autorité sur les places de villages et dont la teneur est, pour rappel, la suivante :

« Un village, c'est avant tout des habitants, des enfants, des personnes âgées, qui ont chacun leurs besoins, leurs habitudes. La rue, la place, sont par excellence lieux d'échange, de rencontre, de convivialité, qu'il s'agit de réhabiliter (citation tirée de : Espaces publics, rues des villages, Département des infrastructures du canton de Vaud, 1999).

Depuis plusieurs décennies, la route a dicté l'aménagement des villages de manière souvent excessive surtout avec l'augmentation de la circulation. Certes, on a mis des trottoirs, des passages pour piétons, plus récemment, des ralentisseurs de circulation mais progressivement l'espace public dévolu aux activités sociales s'est rétréci.

*Nous demandons au Conseil communal de **recréer** en collaboration avec les services de l'Etat, des espaces de rencontre, **des places de villages**, favorisant la convivialité notamment lorsque des travaux importants sont entrepris dans nos différentes localités.*

Frédéric Cuche, Anne Bourquard Froidevaux, Alain Lugon ».

Nous partageons les objectifs de la motion et l'importance d'embellir nos villages avec des rues carrossables et accueillantes pour tous les usagers, d'où l'importance pour notre Commune de pouvoir mettre à profit la planification cantonale de réfection de nos grands axes. Cette collaboration génère aussi des économies substantielles pour notre administration en bénéficiant d'une infrastructure professionnelle.

La création de places de villages dépasse néanmoins largement la problématique de réfection de nos routes. Une réponse purement architecturale ou urbanistique est aussi insuffisante. Récemment, que ce soit dans notre canton ou ailleurs en Suisse, des projets d'aménagement de places réalisés pourtant par des professionnels reconnus ont ainsi échoué en votation populaire. Ces échecs démontrent clairement que la rencontre et la convivialité ne se décrètent pas, ce qui amène toujours plus les autorités des collectivités concernées à privilégier des démarches participatives, à l'instar de celles menées dans notre Commune l'année dernière ou du projet-modèle déposé auprès de la Confédération à fin-février 2014.

Une place de village ne s'improvise ni ne se résume à un simple aménagement parce qu'elle est d'abord, comme le rappelle le préambule de la motion, un lieu de vie. Elle touche donc de nombreux acteurs, tels les commerçants, les habitants des centres desdits villages, ceux de l'ensemble de la Commune, sans oublier ses autres usagers. La création de places de villages est typiquement une question à apprécier et appréhender de manière participative dans le cadre des réseaux que le Conseil communal est en train de mettre en place, à l'échelle du territoire communal.

Par ailleurs, il n'est pas concevable de développer et d'appliquer une conception d'aménagement unique pour l'ensemble de nos villages. Il s'agira dès lors de travailler à l'échelle locale, pour adapter le concept, à la forme de chaque village ; un village-rue, comme Dombresson ou Chézard-Saint-Martin n'étant pas comparable à un village en étoile comme Fontaines. L'identification des lieux de rencontres et de leur emplacement soulèvent eux aussi de nombreuses questions. C'est ce que nous avons eu l'occasion de constater récemment lors de rencontres avec les commerçants de Cernier et de Dombresson.

Nous souhaitons dès lors approfondir le traitement des questions soulevées par la motion à long terme, d'une part, au sein des réseaux d'acteurs qui sont en voie de constitution, d'autre part, dans le cadre des réflexions relatives au futur plan d'aménagement local, réflexions qui ont été lancées avec le dépôt de notre projet-modèle auprès de l'Office fédéral du développement territorial.

Dans l'immédiat et à court terme, il convient de rappeler que nous collaborons étroitement avec la Commission des aménagements urbains, constituée de neuf membres, que votre Autorité a constituée en avril 2013 et qui a pour buts de :

- appuyer notamment le Conseil communal dans l'élaboration d'un cahier des charges type pour les projets concernant les traversées de villages ;
- tenir compte des intérêts des usagères et usagers, en matière de gestion du trafic, de transports publics et de sécurité routière ;
- solliciter les avis d'experts qu'elle juge utiles dans le cadre de ses travaux.

En 2013, elle a déjà mené une réflexion approfondie sur l'opportunité de créer une « oreille de bœuf » ou une « baignoire à bus », devant le collège de Dombresson, l'idée étant de fluidifier le trafic qui reste bloqué derrière les bus lors des arrêts devant le collège, permettant ainsi de dégorger le carrefour du Faubourg qui, aux heures de pointes, bouchonne énormément.

Cette hypothèse n'avait pas été émise par l'ancienne Commune de Dombresson, mais votre Commission souhaitait étudier cette idée de manière approfondie. Pour mener au mieux cette réflexion, la Commission a fait appel au bureau BG Ingénieurs Conseils SA de Neuchâtel qui lui a présenté un projet chiffré avec les avantages et inconvénients.

Sans aborder son coût important, il a été démontré - avec l'appui de TransN - que les bus ne pourraient plus tenir la cadence imposée, car lorsqu'ils rentrent dans une oreille de bœuf, ils ont

toujours de la peine à revenir sur la chaussée, vu le comportement des automobilistes. Il aurait fallu, à charge de la Commune, financer un bus supplémentaire sur la ligne, ceci afin de parer aux inconvénients liés à cet arrêt. De plus, avec le « tourne char » de Villiers, à moins de 2 km, il n'a pas été jugé opportun de réaliser ce lourd investissement. La problématique de la sécurité des enfants ou usagers des transports publics a également fait l'objet d'une grande discussion. C'est pourquoi cette idée a été abandonnée et l'arrêt se fera comme jusqu'à présent, soit en bordure de trottoir et à quelques pas du collègue.

Sur la base de cet exemple et des éléments qui précèdent, nous vous proposons de classer la motion sur les places de villages, sachant que la question sera approfondie dans le cadre des réflexions qui seront prochainement lancées de manière participative sur le plan d'aménagement local.

Nous vous remercions de prendre le présent rapport en considération et de bien vouloir procéder au classement de la motion sur les places de villages.

Tout en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 10 avril 2014

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

C. Hostettler

P. Godat